

## 25

dodis.ch/31601

*Le Chef du Département politique, F. T. Wahlen,  
au Président du Comité international de la Croix-Rouge, L. Boissier<sup>1</sup>*

Berne, 28 avril 1964

Dans ma réponse à votre lettre du 3 avril<sup>2</sup>, il y a un point que je n'ai pas abordé mais que je tiendrais néanmoins à clarifier. Il s'agit des relations entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Département politique fédéral. Le 30 décembre, vous avez entrepris une démarche<sup>3</sup> auprès de moi pour que je renonce à envoyer M. le ministre Jakob Burckhardt au Yémen<sup>4</sup>. Vous avez fait valoir que son voyage pourrait être interprété comme une ingérence du Département politique dans les affaires du CICR. L'indépendance du CICR – m'avez-vous dit – est son bien le plus précieux et il est prêt à tous les sacrifices pour le sauvegarder. Vous m'avez enfin laissé entendre que le CICR n'aurait dorénavant plus recours à l'aide financière de la Confédération pour son action au Yémen<sup>5</sup>.

Je me suis efforcé de vous démontrer que personne autant que moi ne souhaite l'indépendance du CICR. Je la considère comme essentielle pour que l'organisation que vous présidez puisse remplir sa tâche humanitaire. Jamais le Département politique n'a cherché ni ne cherchera, de quelque manière que ce soit, à porter atteinte à cette indépendance. Nous n'aurions aucun intérêt à vouloir mettre le CICR sous tutelle. La seule chose qui nous importe est que son activité soit aussi efficace que possible. Cette conception est également celle du Conseil fédéral, ainsi qu'il l'a démontré à maintes reprises.

Je suppose que je puis déduire de votre demande du 3 avril<sup>6</sup> que vous avez reconnu dans quel esprit le Département politique s'efforce toujours d'apporter son aide au CICR.

1. *Lettre (copie):* E 2806(-) 1971/57 vol. 4 (12-5). Rédigée par P. Micheli.

2. *Cf. la lettre de L. Boissier à F. T. Wahlen du 3 avril 1964 et la lettre de F. T. Wahlen à L. Boissier du 28 avril 1964*, E 2003(A) 1978/29 vol. 207 (o.258.32).

3. *Cf. la notice de P. Micheli à J. Burckhardt du 30 décembre 1963*, dodis.ch/31602.

4. *Sur le conflit entre le Département politique et le CICR concernant l'action du CICR au Yémen, cf. la notice de P. Micheli à J. Burckhardt du 30 décembre 1963*, dodis.ch/31602; *la notice de J. Burckhardt du 28 février 1964*, dodis.ch/31745 *et la lettre de F. T. Wahlen à L. Boissier du 4 septembre 1964*, dodis.ch/31610.

5. *Sur la contribution financière de la Confédération à l'action du CICR au Yémen, cf. doc. 36*, dodis.ch/31742; *la notice de J. Burckhardt du 12 mars 1964*, dodis.ch/31747; *la notice de F. T. Wahlen du 10 septembre 1964*, dodis.ch/31604; *la notice de D. Werner du 25 janvier 1965*, dodis.ch/31748; *la notice de P. Micheli du 14 septembre 1966*, dodis.ch/31608; *le PVCF N° 807 du 21 avril 1964*, dodis.ch/31744, *le PVCF N° 2072 du 5 novembre 1963*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 679.1 *et le PVCF N° 2319 du 9 décembre 1963*, E 1004.1(-) 1000/9 vol. 680.1.

6. *Cf. note 2.*

